## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 12 Mai 2017

OBJET: Convention d'échange d'informations entre le Département et Aix-Marseille Université dans le cadre de lutte contre la fraude au RSA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'échange de données entre le Département et Aix-Marseille Université dans le cadre de la lutte contre la fraude au RSA, dont le projet est annexé au rapport,
- de donner délégation pour signer, en cas de besoin, des avenants à cette convention.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

A l'unanimité Le groupe Communiste et Partenaires et Mme RUBIROLA s'abstiennent

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée